

Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International
des Sachants



Fréquence
TRIMESTRIELLE

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

www.revuejds.net

info@revuejds.net

**Volume 1,
Numéro 3,
Novembre 2025**





**Journal International
des Sachants**



Revue scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Publié en Open Access



Abidjan, République de Côte d'Ivoire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>



<https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants/>

Impact factor : SJIF 2025 : 3.767

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

Journal International des Sachants (JDS)

Revue Scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

Equipe Editoriale

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

Comité Scientifique

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Comité de lecture

AYENON Séka Fernand, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MAMADOU Bamba, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 SIDIBÉ Moussa, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;
 SILUE N'tchabétien Oumar, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou

Comité de rédaction

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;
 ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
 BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 BROU N'Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
 DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 GUEYE Yoro Emmanuel, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;

KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;

LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;

MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

SANOGO Tiantio épouse BAMBA, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

SYLLA Makémissa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;

TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;

TOURE Gninin Aïcha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;

TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;

TRAORE Sogotienin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;

YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

SILUE N'tchabétien Oumar

Maître de conférences CAMES,
Université Alassane Ouattara

.....

Contacts JDS

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

Indexations et référencements internationaux :

Sjifactor: <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

ARI : <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

ASCI: <https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>

IPIndexing: <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

Ent'revues: <https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants>

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

PRESENTATION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

JDS est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («.... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.

Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.

Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

SOMMAIRE

SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

Etudes germaniques

1. **Les rapports nature et pouvoir politique dans la littérature de Bernard Dadié et Friedrich Schiller**
N'Dah Franck Ben Houassa KOUAMÉ & Léon Charles N'CHO..... 1-15
2. **La politique étrangère de la République fédérale d'Allemagne face au régime d'apartheid en Afrique du Sud de 1949 à 1990**
Jean-Yves KOUASSI & Ardjouman FOFANA..... 16-32

Etudes hispaniques

3. **Uso de preposiciones a/en y por/para por los estudiantes marfileños : análisis de errores**
Kouakou Béhégbin Désiré KONAN & Ousmane DIAWARA 33-43
4. **Estudio comparativo entre la sociocrítica de Pierre Zima y el Pachacuti literario agruediano**
Doforo Emmanuel SORO..... 44-57
5. **La violencia en la novela testimonial latinoamericana: un estudio de las obras de Manlio Argueta**
Kouassi Abraham PALANGUE..... 58-72

Anglais

6. **Femmes, résistance et espoir dans A Lesson Before Dying de l'écrivain afro-américain Ernest J. Gaines**
Adama SORO..... 73-85
7. **Epistemic and dynamic markers and their discursive functions in political and legal discourses in 1984**
Kouakou Félix KOFFI..... 86-96

Lettres Modernes

8. **Lecture transpoétique de chants de brumes de Kama Kamanda**
Carlos SÉKA..... 97-113
9. **Paratextualité et significativité textuelle de Le commandant Chaka de BABA Moustapha**
Kouadio Jean Parfait KAKOU..... 114-139
10. **De la performance à la sanction du personnage sexué chez Zola : une descente aux enfers ?**
Famahan SAMAKÉ..... 140-158

11. Du viol à la survivance : étude sociolittéraire de cicatrices de Cheikh Omar Zoré	
TIBIRI Dieudonné.....	159-179
12. Naturalisme zolien et intertextualité romantique : exemple du roman Le Rêve d'Emile Zola	
Assane Faye NDIAYE.....	180-193
13. Discours intermédiaire comme principe narratif dans Nouvel an chinois de Koffi Kwahulé	
Nancy Mireille Kanon.....	194-207
14. Le narrateur enfant, porte-voix du chaos socio-politique africain dans l'écriture mabanckouenne	
Angèle Nonnourou COULIBALY Épse KEI.....	208-221
15. Fonctionnement des phatèmes d'ouverture et de clôture dans les échanges conversationnels entre élèves et entre enseignant-élèves	
Brighella Jofrène KAYA BOUSSEMBOU, Prisca Aubain MFOUTOU & Alain Fernand Raoul LOUSSAKOUMOUNOU.....	222-233
16. Chanter le tabou pour théâtraliser l'indicible en Côte d'Ivoire : dérision, subversion et engagement dans la musique ivoirienne contemporaine	
YOKORE Zibé Nestor, ADJOU MANI Kouassi Martin & GOH Tianet Yannick Emmanuel.....	234-253
17. La pérennité des forêts verdoyantes de la région du Tonkpi en Côte d'Ivoire : une sommation des génies bienfaiteurs	
Wato Pierre LIEU.....	254-265

SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

18. L'Intelligence artificielle générative, levier de transformation de l'enseignement-apprentissage et de la communication à l'ENSup de Bamako	
Ousmane DRAMANE.....	266-282
19. Pour une approche culturelle de l'impact des médias sociaux sur l'intelligence économique	
GUEU Singo Provos & DJE BI Kahou Albert.....	283-299
20. Revue de l'alphabet de l'Abbey	
N'Guessan Edmond APIA.....	300-314
21. Information éditoriale et téléphonie mobile en Côte d'Ivoire : modèle de diffusion avec le « SMSlivres »	
Renaud-Guy Ahioua MOULARET.....	315-337
22. Pour une herméneutique sémiotique du rite "kpe sɔsɔ" du Sud du Togo	
Zinsou HOUNZANGBE.....	338-355

- 23. Pratique du bilinguisme en milieu scolaire tchadien :
le cas du Lycée Joseph Brahim Seid (Pala) du Mayo-Kebbi Ouest**
OUSMANE HASSANE OUSMANE, MOUYEBE OUASSANG &
ALI MOUSSA..... 356-375
- 24. Les pratiques journalistiques en Afrique face
à l'émergence de l'intelligence artificielle**
Maimouna DIA & Abdou DIAW..... 376-387

Patrimoine, art, culture, cinéma & tourisme

- 25. Augustin Kassi : odyssée d'un peintre naïf dans le monde de l'art**
Krou Eugène ASSOUMOU..... 388-401
- 26. Le conte, moyen d'éducation et d'enracinement culturel
de la jeunesse en Côte d'Ivoire**
Ahouné Aké Marx..... 402-416
- 27. Le Tangani, identité culturelle des Baoulé Ayaou de Bouaflé
à l'épreuve de la modernité**
Didier Patrick ABBÉ & Kiklan Désiré TOURÉ..... 417-430

SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

- 28. Les maisons coloniales commerciales de Dimbokro :
un patrimoine négligé**
Nagnénégué KONE..... 431-440

Histoire

- 29. Les forces de sécurisation des élections présidentielles (FOSEP) au Togo :
entre heurs et heurts (1993-2020)**
Kouamé Jean Luc KOUASSIBLE & DIAKITE Brahim..... 441-458
- 30. Savoirs et savoir-faire indigènes au Khasso :
cas de la prise de culotte et de pagne**
DIANKA Balla..... 459-476
- 31. La vie socioculturelle des populations transfrontalières :
Cas des Nafana, Mo-Degha et Koulango (XIX^e-XX^e siècle)**
Mamadi Noumtché OUATTARA & Adja Doubia Angèle KOUAKOU..... 477-488
- 32. La Trajectoire de la filière industrielle du cycle au Burkina Faso,
de 1963 à 2009**
Alphonse BONI & Boubacar SAMBARE..... 489-505
- 33. Une relecture de l'ambassade britannique en pays ashanti en 1817**
Kouamé Kossonou Frédéric SECRE..... 506-522
- 34. Intervention des grandes puissances dans les crises en Afrique centrale :
entre partenariats et enjeux géopolitiques ?**
METSENA NDJAVOUA & Fodé Bangaly KEITA..... 523-533

- 35. L'évolution historique des relations économiques transsahariennes avec la partie occidentale du bassin du lac Tchad**
Aboukar ABBA TCHELLOU..... 534-546
- 36. Rituel du couronnement du pharaon Horemheb dans l'Égypte du Nouvel**
Assa Dramane TRAORE..... 547-561

Géographie

- 37. Variabilité climatique et saisons pluvieuses dans les régions du Gontougo et de l'Indenié-Djuablin (Est de la Côte d'Ivoire)**
Ali Kouabenan KOUAKOU, Kouakou Charles KONAN,
Kouadio Philippe Michael KONAN & Arsène DJAKO..... 562- 579
- 38. Pêche et changement climatique dans le delta central du Niger : cas de la commune de Djenné au Mali**
Idrissa Issa CISSE & Mahamar ATTIN 580- 593
- 39. Cartographie de l'érosion hydrique par application du modèle RUSLE à Akouai-Santai (Bingerville)**
Kobenan Etienne BINI, Kouadio Eugène KONAN,
Seydou Alassane SOW & Tiyégbo TOURE..... 594-610
- 40. Les conditions de vie des personnes déplacées dans l'ouest du Niger (Gothèye)**
DAOUDA BANA ASKANDARA &
ABDOULAYE BOUREIMA HASSANE..... 611-625
- 41. Perception des nuisances socio-environnementales des déchets d'emballages plastiques dans la ville de bouaké (Côte d'Ivoire)**
Bakary FOFANA, Angby Koffi Sidoine YAO &
Ahou Wlibly Ferdinand-Marcelle TAÏ & Bazoumana DIARRASSOUBA..... 626-641
- 42. Perception des populations sur la gestion des services sanitaires et la qualité de soins dans la commune urbaine de Koudougou (Centre-Ouest du Burkina Faso)**
Sylvain Roger BONKOUNGOU & Mathieu NAMA..... 642-657
- 43. État des lieux de la gestion des ordures ménagères au port d'Abidjan**
YRO Koulai Hervé, DJORO-DJAPI Élodie Ange Éléonore &
TOURE Noun Nadine Vanessa..... 658-670
- 44. Rôle stratégique des radios locales dans la reconstruction sociale à Toulepleu**
GAHIÉ Gnatin Mathias, KOFFI Assoumou André Luc,
Yaraba YEO KOFFI Brou Émile & LOUKOU Alain François..... 671-688
- 45. Typologie résidentielle et dynamiques socio-spatiales de l'habitat dans la commune de Port-Bouët (Abidjan, Côte d'Ivoire)**
Ohomon Bernard EVIAR & N'Dri Ernest KOUADIO..... 689-706

- 46. Dynamiques d'occupation et réorganisation des activités touristiques sur le littoral de Port-Bouët à Abidjan (Sud-Côte d'Ivoire)**
Kouassi Aimé YAO..... 707-721
- 47. Effets environnementaux des activités économiques transfrontalières à Igolo (commune d'Ifangni)**
QUENUM Comlan Irené Eustache Zokpénou, SABO Denis & DOSSOU GUEDEGBE Odile V..... 722-740
- 48. Migration planifiée et stress foncier dans le département de Bouaflé, centre-ouest ivoirien**
Ouattara Issa BOURAHIMA, Kouassi Combo MAFOU & Coulibaly SEIDOU..... 741-758
- 49. Problèmes environnementaux à Abobo-Sagbé : former à l'écocitoyenneté, une urgence éducative et sanitaire en Côte d'Ivoire**
Tintcho Assetou KONE épouse BAMBA..... 759-776
- 50. Pratiques agricoles et dégradation des terres dans le canton Bénoye (département de Ngourkosso au sud du Tchad)**
KELGUE Salomon, DJEMON Model & NODJIHOUDOU Alexis 777-793
- 51. Facteurs morpho-climatiques du risque d'inondation de la plaine alluviale sur l'axe Bakel-Matam (fleuve Sénégal)**
Gallo NIAN, Seydou Alassane Sow, Mbagnick FAYE & Mamadou NDIAYE..... 794-812
- 52. Facteurs climato-marins et dynamique côtière de Grand-Bassam de 1980 à 2023**
Abazé Henri-Joël BEDA, Yao Dieudonné KOUASSI & Kouamé Fulgence KOUAME..... 813-826
- 53. Maraîchage des femmes à Karakoro : entre opportunités économiques et fragilités structurelles**
Kouakou Camille GOLI, Tiécoura Hamed COULIBALY, Yao Mathias LOUKOU, Tchérégnimin Alidjata YEO & Koffi Simplicie YAO..... 827-843

Philosophie

- 54. Le féminisme en contexte africain : vers une égalité réelle entre l'homme et la femme ?**
Christ Guy Roland GBAKRÉ 844-858
- 55. De la culture du blâme à la culture positive de l'erreur : enjeux d'une conscience éthique d'amélioration continue en milieu médico-hospitalier**
Keumian Anicet DAGUI..... 859-875

56. La valeur sociale du darwinisme au-delà des frontières de la lutte et de la sélection	
Bourahima Ouattara N'GUETTIA.....	876-888
57. L'Afrique et le défi de développement social	
Firmin Konan YAO.....	889-901
58. L'éthique à l'épreuve des stratagèmes bioéconomiques de l'industrie biotechnologique chez Céline Lafontaine	
Attchoumounan Paulin OUATTARA.....	902-916
59. Violence par les élèves dans les écoles secondaires du Sénégal : le paradoxe de l'enseignement des valeurs morales	
Guène FAYE & Ousmane KANTE	917-934
60. Probabilisme et démocratie en Afrique : Quelle contribution ?	
Koffi Mathurin N'GUESSAN.....	935-945
61. Technosolutionnisme et environnement : enquête d'éthique des technologies vertes	
Sionfoungon Kassoum COULIBALY.....	946-958

Anthropologie et sociologie

62. Foi, pratiques religieuses et performances des étudiants du département de Sociologie de l'université de Kara (Togo)	
Nadiédjoh TCHELEGUE, Tamégnon YAOU & Yarou GUERA CHABI YORO.....	959-975
63. Protection et prise en charge de l'enfant au Mali : services et établissements étatiques et conventionnés	
Drahmane Fondo.....	976-996
64. Les élèves acteurs et victimes. Une analyse sur les expériences de consommation de drogues au Collège Catholique Monseigneur René Kouassi de Dabou	
ZEZE Marie-Thérèse Dahonnon & NIAMKE Jean Louis.....	997-1018
65. Radicalisation des groupes islamiques au nord du Mali : une analyse socio-politique du phénomène	
KONE Drissa & TOUKPO Guy Oscar Sical.....	1019-1030
66. Mutations foncières et reconfiguration des rapports à la terre à Gokra (centre-ouest ivoirien)	
BRIGNON TAPE Gboua Axel-wilfried & KONE Moussa	1031-1049
67. L'accompagnement numérique des enfants par les parents : fracture ou continuité éducative ?	
GNAHORE Batty Gervais.....	1050-1064

- 68. CMU et non-recours : analyse sociologique des perceptions et pratiques des premiers étudiants bénéficiaires de Bouaké (Côte d'Ivoire)**
Amenan Ruth Marylise KOUASSI, Sandra Méledje MEL & Attia Michel AKABILE 1065-1085
- 69. Gouvernance des Dros et résilience des victimes à Bouaké**
JOSELINE SAGOUHI GNAKA, MANAN Gnamien Elie & TCHETCHE Obou Mathieu..... 1086-1102
- 70. Enjeux et défis de stabilisation des rapports sociaux dans le milieu rural ivoirien**
Roméo BIE & Ludmilla Yaa Kra Mensan Adjéi..... 1103-1118
- 71. Résilience des populations riveraines dans la gestion des ressources de l'Okpara à Tchaourou au Bénin**
Amoussoun Zacharie BADJAGOU, Abdel Aziz MOSSI & Okry Brice IDJIWA..... 1119-1137
- 72. Diversité de formes de gestion conjointe de la famille chez les couples mariés d'Air-France (Bouaké, Côte d'Ivoire)**
KONAN Yao Escar, YEBOUA Atta Kouassi Didier & KOUAKOU Konan Jérôme..... 1138-1155

Psychologie

- 73. Réseaux sociaux, organisation du travail et procrastination chez les élèves de 3e à Adjamé**
Yemou Jeanne N'TAIN..... 1156-1173
- 74. Intelligence émotionnelle, Motivation et Investissement Subjectif chez les enseignants du secondaire public de Côte d'Ivoire**
Aya Michèle Edith Koffi..... 1174-1188
- 75. Vécu psychique du trauma de la violence sexuelle chez une survivante de l'ONG Bloom**
Kouakou Alain PRAO, Ekissi Jean Armel KOFFI & Marie-Joelle Akiapo AKIAPPO..... 1189-1206
- 76. Mécanismes endogènes de santé mentale en contexte de crise sécuritaire : Cas de Kaya (Burkina Faso)**
Ali TAO, Marian BELEM, Daouda KOUMA & Rasmata NABALOU BAKYONO..... 1207-1221

Science de l'éducation

- 77. Résoudre la crise des séries scientifiques aux lycées de Toliara par le renforcement du matériel didactique**
Bastoin CHADHOULI & Marinah NANTENAIKO..... 1222-1238
- 78. Les usages de l'intelligence artificielle et leur incidence sur les performances scolaires des élèves du secondaire au Burkina Faso**
Adama TRAORE & Benjamin SIA..... 1239-1256

SECTION 4 : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

- 79. Cadre conceptuel et théorique de la gouvernance des marchés publics :
une esquisse littéraire**
Soumaïla ONGOÏBA, Houdou Attikou DIALLO & Abdoulaye MAIGA..... **1257-1274**
- 80. Vers une meilleure accessibilité aux services de santé
grâce aux énergies renouvelables au Mali :
cas de la commune rurale de Kalaban Coro**
Ahmadou Abdourahimi DIALLO, Bokary DIALLO,
Adama DIABATÉ & Houdou Attikou DIALLO..... **1275-1288**
- 81. Contribution des institutions de microfinance
au bien-être des femmes en Guinée**
Diarra ZOUMANIGUI & Fatoumata Kenda DIA..... **1289-1305**

Gouvernance des Dros et résilience des victimes à Bouaké

JOSELINE SAGOUHI GNAKA

*Université Alassane Ouattara,
Bouaké, Côte d'Ivoire,
Email : joselinegnaka21@gmail.com*

MANAN Gnamien Elie

*Université Alassane Ouattara,
Bouaké, Côte d'Ivoire,
Email : elielesaint95@gmail.com*

&

TCHETCHE Obou Mathieu

*Université Alassane Ouattara,
Bouaké, Côte d'Ivoire,
Email : tchetcheom@gmail.com*

Date de soumission : 15-10-2025

Date de publication : 30-11-2025

Résumé

À Bouaké, les Dénis de Ressources, d'Opportunités et de Services (DROS) constituent la forme de violence basée sur le genre (VBG) la plus fréquemment enregistrée, avec 377 victimes recensées en 2023. Afin de mieux comprendre cette réalité sociale, cette étude analyse la gouvernance locale des DROS et son influence sur la prise en charge des victimes. Pour ce faire, une approche qualitative a été adoptée, mobilisant la recherche documentaire et des entretiens semi-directifs. Au total, 20 victimes de DROS et 4 agents des structures de prise en charge ont été interviewés. Les résultats révèlent que, malgré la diversité des acteurs impliqués dans la gouvernance des VBG à Bouaké, les victimes perçoivent la prise en charge comme insuffisante et peu efficace. Cette situation met en lumière les limites institutionnelles et sociales de la réponse apportée, ainsi que la nécessité d'un renforcement de la coordination et de la responsabilisation des acteurs.

Mots-clés : Violence basée sur le genre – Gouvernance – DROS – Victimes – Bouaké

Governance of the Dros and resilience of victims in Bouaké

Abstract

In Bouaké, Denial of Resources, Opportunities, and Services (DROS) represent the most frequently recorded form of gender-based violence (GBV), with 377 victims reported in 2023. To better understand this social phenomenon, this study examines the local governance of DROS and its influence on victim support. A qualitative approach was adopted, using documentary research and semi-structured interviews. A total of 20 DROS victims and 4 staff members from support structures were interviewed. The findings reveal that despite the multiplicity of actors involved in GBV governance in Bouaké, victims perceive the support mechanisms as insufficient and ineffective. These results highlight both the institutional and social limitations of current responses and underline the need to strengthen coordination and accountability among stakeholders.

Keywords : Gender based violence – Governance – DROS – Victims – Bouaké.



Introduction

Selon ONU Femmes, la violence basée sur le genre (VBG) se définit comme l'ensemble des actes préjudiciables dirigés contre un individu ou un groupe d'individus en raison de leur identité de genre (ONU FEMMES, 2024). Cette notion met en évidence les déséquilibres structurels de pouvoir fondés sur le genre, lesquels exposent particulièrement les femmes et les filles à diverses formes de violences. Elle inclut également les violences exercées à l'encontre des populations LGBTQI+, qui subissent des discriminations liées aux normes sociales de masculinité, de féminité et de genre (ONU Femmes, 2025).

En Afrique, certaines formes de VBG, notamment les mutilations génitales féminines (MGF), demeurent profondément ancrées dans les coutumes de certaines communautés. S'y ajoutent les violences physiques, souvent perpétrées au sein des ménages, dont les principaux auteurs sont des hommes (UNFPA-TKDF, 2023). Bien que 52 États africains aient ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et que 44 d'entre eux aient également ratifié le Protocole de Maputo, les violences basées sur le genre restent persistantes (N. N. Diouf, 2023 : 2).

Malgré ces engagements, l'Afrique demeure la région du monde enregistrant les taux de VBG les plus élevés (N. N. Diouf, 2023 : 2)). Une étude menée par Afrobarometer dans 39 pays africains révèle que 38 % des personnes interrogées considèrent les VBG comme courantes, 31 % estiment que l'usage de la force physique par un homme contre une femme est justifié, 48 % perçoivent la violence domestique comme une affaire privée, 52 % pensent que les victimes qui dénoncent sont critiquées, et 17 % jugent improbable que la police prenne leurs plaintes au sérieux (N. N. Diouf, 2023 : 12). Ces constats traduisent un problème de mentalité collective qui favorise la reproduction des violences à l'encontre des femmes et des filles sur le continent.

La Côte d'Ivoire n'échappe pas à cette problématique de santé publique. Les formes les plus répandues de VBG sont les violences physiques et émotionnelles, le viol, les mutilations génitales féminines, les agressions physiques, les dénis de ressource d'opportunité et de service et les mariages forcés (MFFE, 2021 : 16). Le pays a enregistré 7 919 cas de VBG en 2022, contre 6 040 en 2021 selon l'Annuaire statistique du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), et ceux malgré les actions entreprises pour endiguer le phénomène (MFFE, 2022 : 17).

Si les recherches en Côte d'Ivoire ont largement documenté la prévalence et les types de VBG, elles se concentrent majoritairement sur les aspects épidémiologiques et les campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale. De même, les études portant sur les dispositifs de prise en



charge tendent à décrire les structures et les mécanismes sans toujours analyser en profondeur l'interaction entre la gouvernance locale de ces dispositifs et les parcours de résilience des victimes. La littérature ivoirienne met en évidence des défis importants liés à l'accès à la justice et au soutien institutionnel, mais le phénomène spécifique du Dénier de Ressources, d'Opportunités et de Services (DROS) dans le contexte urbain de Bouaké n'a pas fait l'objet d'une exploration sociologique dédiée (YEO, 2018 : 2). Or, Bouaké, deuxième plus grande agglomération du pays, est un pôle d'intervention majeur dans la lutte contre les VBG, avec de nombreuses activités de sensibilisation, notamment les « 16 jours d'activisme » (Ligue Ivoirienne, 2023). Paradoxalement, Bouaké demeure l'une des localités les plus touchées par les violences basées sur le genre et, plus spécifiquement, par les DROS. En 2022, on y dénombrait 687 cas de VBG, dont 288 cas de DROS, et ce chiffre a augmenté en 2023 pour atteindre 377 cas de DROS sur 739 cas de VBG enregistrés (MFFE, 2023 : 21).

Cette situation révèle un écart entre les efforts institutionnels et la persistance du phénomène, posant la question de l'efficacité et de l'adéquation de la réponse locale. Le présent travail se démarque en proposant une analyse sociologique fine qui ne se limite pas aux statistiques, mais qui s'intéresse à la dynamique de la résilience des victimes face à la gouvernance concrète et aux logiques d'action des acteurs locaux. Face à cette situation préoccupante, la présente étude pose la problématique suivante : Comment la gouvernance locale de la gestion des DROS influence-t-elle les logiques et les dynamiques de résilience des victimes à Bouaké ?

Cette question se décline en trois interrogations spécifiques : Comment se structure la gouvernance de la prise en charge des DROS à Bouaké ? Comment les victimes perçoivent-elles les dispositifs de prise en charge mis en œuvre ? Quels comportements de résilience les victimes développent-elles face à cette gouvernance locale ?

L'objectif général de cette recherche est d'analyser l'influence de la gouvernance locale des DROS sur les logiques d'action et de résilience des victimes.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- présenter l'organisation et le fonctionnement de la gouvernance des DROS à Bouaké ;
- décrire les perceptions des victimes et des acteurs institutionnels quant à la prise en charge ;
- et analyser les comportements résilients développés par les victimes dans ce contexte.

Avant de présenter les résultats, il convient d'exposer l'ancrage méthodologique et théorique de cette étude, qui permet de situer la démarche dans une perspective sociologique rigoureuse.

1. Ancrage méthodologique

Cette section présente la **nature de l'étude**, les **sites d'enquête**, la **population cible**, les techniques et outils de collecte, le traitement des données, ainsi que les théories mobilisées pour l'analyse.

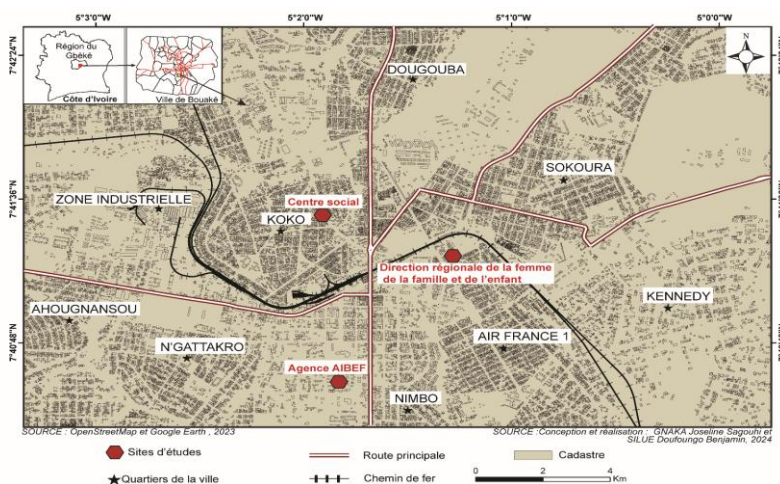
1.1. Nature de l'étude

Dans le cadre de cette recherche, nous avons privilégié une **approche qualitative** visant à comprendre le fait social observé à travers une étude de cas. Ce choix méthodologique s'explique par notre volonté d'analyser en profondeur le contexte organisationnel et fonctionnel dans lequel s'opère la prise en charge des victimes de DROS à Bouaké. L'étude vise également à comprendre les facteurs explicatifs de la croissance des DROS, afin de dégager des hypothèses interprétatives susceptibles d'enrichir la réflexion théorique sur la gouvernance des violences basées sur le genre.

1.2. Sites de l'étude

L'enquête a été menée dans la **ville de Bouaké**, située au centre de la Côte d'Ivoire. Deuxième plus grande agglomération du pays. Bouaké compte environ **542 000 habitants**, et près de 1,5 million si l'on inclut les localités périphériques. Trois quartiers ont été retenus comme zones d'investigation : Air-France, Nimbo et Koko. Ces zones ont été sélectionnées en raison de la présence d'institutions clés de prise en charge des victimes et de gouvernance des VBG. En effet, les centres sociaux et les structures partenaires implantés dans ces quartiers constituent des points de contact privilégiés pour les victimes, offrant à la fois un espace d'écoute, d'orientation et d'accompagnement. Leur accessibilité et leur ancrage communautaire ont donc justifié leur choix comme terrains d'observation et de collecte de données.

Figure 1 : Carte des structures de prise en charge de DROS à Bouaké



Source : Notre étude, 2024

1.3. Population cible

Les **unités d'observation** de cette étude se composent de deux catégories d'acteurs sélectionnés selon la **méthode d'échantillonnage raisonné**, typique des approches qualitatives en sciences sociales. Cette technique, inspirée de la **Grounded Theory** de **Glaser et Strauss (1967)**, consiste à sélectionner intentionnellement les participants les plus susceptibles d'enrichir la réflexion théorique et empirique sur le phénomène étudié (Patton, 1990 : 118). Ainsi, notre échantillon comprend :

- **20 victimes de DROS**, âgées de 15 ans et plus, résidant à Bouaké ;
- **3 acteurs institutionnels**, disposant d'au moins une année d'expérience dans leurs fonctions, exerçant au **centre social de Koko** ou à la **direction régionale du MFFE de Bouaké** ;
- et 1 responsable associatif de l'AIBEF (Association Ivoirienne pour le Bien-Être Familial), également basé à Bouaké, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins un an.

Ces acteurs ont été choisis en raison de leur rôle central dans la gouvernance locale des DROS et dans la prise en charge des victimes.

Tableau 1 : Récapitulatif de la population d'enquête

Catégories d'enquête	Structure/Lieux de contact	Effectif
Les victimes du déni de ressource, d'opportunité et de service	- AIBEF, (quartier de Nimbo) - Centre Sociale de Koko (quartier de Koko).	20
Responsables ou acteurs, des structures d'accueils d'écoutes et de prise en charge	- AIBEF, (quartier de Nimbo) - Centre Sociale de Koko (quartier de Koko), - Direction Régional du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) (quartier d'Air-France)	04
Total		24

Source : Notre étude, 2024

1.4. Technique et outils de collecte de données

Deux principales **techniques qualitatives** ont été mobilisées :

- **l'entretien semi-directif**,
- et **l'observation directe**.

1.4.1. Entretiens semi-directifs

Deux guides d'entretien distincts ont été élaborés. Le premier, destiné aux acteurs institutionnels, portait sur la gouvernance des VBG, la coordination des structures, et leur perception des dispositifs de prise en charge. Le second, adressé aux victimes de DROS, visait à recueillir leurs perceptions, leurs

expériences vécues et leurs comportements de résilience face aux dispositifs d'aide et de soutien.

1.4.2. Observation directe et traitement des données

- Observation directe

Une **grille d'observation** a complété la démarche, permettant de saisir les **attitudes et interactions** entre victimes et agents pendant les processus de prise en charge. Cette technique a contribué à une **compréhension contextualisée** des pratiques institutionnelles et des dynamiques relationnelles à l'œuvre dans les structures enquêtées.

- Traitement des données

Le **traitement des données** a reposé sur une **analyse de contenu thématique** (Braun & Clarke, 2006), assistée par le logiciel Microsoft Word (version 2013). Cinq étapes ont structuré ce travail :

- La transcription intégrale des entretiens et des notes d'observation ;
- La lecture approfondie et l'annotation du corpus pour en dégager les éléments significatifs ;
- Le codage thématique des passages selon les catégories interprétatives (perceptions, attitudes, comportements, etc.) ;
- L'analyse interprétative des relations entre catégories et mise en évidence des régularités et dissonances ;
- La rédaction analytique, articulant les résultats empiriques aux cadres théoriques mobilisés.

Le codage a notamment permis d'identifier des profils de victimes (résilientes, craintives, désengagées) et des dynamiques de gouvernance (institutionnelle, communautaire, partenariale).

1.5. Théories d'analyse

Deux cadres théoriques ont été mobilisés pour éclairer les données recueillies :

- la théorie des parties prenantes,
- et la théorie compréhensive de Max Weber.

1.5.1. Théorie des parties prenantes

Issue des travaux de Freeman (1984), cette théorie propose une approche inclusive de la gouvernance, considérant que toute action collective doit intégrer les **intérêts de l'ensemble des acteurs impliqués** (Y. Pesqueux, 2025 :5). Elle nous a permis d'analyser la **multiplicité**

des acteurs intervenant dans la gouvernance des DROS et la manière dont leurs **décisions influencent la situation des victimes.**

1.5.2. Théorie compréhensive

Proposée par **Max Weber (1908)**, cette approche repose sur la compréhension du **sens subjectif** que les acteurs attribuent à leurs actions. Elle s'attache à saisir les **motivations, croyances et rationalités** qui orientent les comportements sociaux (M. Weber, 2011). Dans le cadre de cette recherche, elle a permis d'interpréter la **signification des expériences vécues par les victimes** et les logiques de résilience qu'elles mobilisent face aux dispositifs institutionnels.

2. Résultats de l'étude

Les résultats de cette étude s'articulent autour de trois axes principaux : la gouvernance de la prise en charge des DROS à Bouaké ; les perceptions des victimes face à cette prise en charge ; et les comportements de résilience observés chez les victimes.

2.1. Gouvernance de la prise en charge des DROS à Bouaké

La prise en charge du Déni de Ressources, d'Opportunité ou de Service (DROS) à Bouaké est structurée par une gouvernance multi-acteurs. Celle-ci repose sur un dispositif articulant les structures étatiques, les organisations non gouvernementales (ONG) et les partenaires techniques et financiers internationaux. Cette organisation institutionnelle, communautaire et internationale vise à garantir une réponse coordonnée et holistique face aux Violences Basées sur le Genre (VBG), dont le DROS est une composante spécifique.

2.2. Cartographie des acteurs et segmentation de l'intervention

2.2.1. L'État, chef de file : centralité du MFFE et déploiement des mécanismes institutionnels

En Côte d'Ivoire, la lutte contre les VBG est pilotée par l'État, qui a désigné le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) comme entité principale. Le MFFE structure ses actions autour de quatre axes majeurs : la promotion de la famille, la promotion de la femme, la protection de l'enfant et, l'axe central pour cette étude, la lutte contre les VBG.

Selon le MFFE, le Déni de Ressources, d'Opportunité et de Service (DROS) est défini comme le déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques, à des opportunités de subsistance, ou à des services éducatifs, sanitaires et sociaux (MFFE, 2021 : 2). Ce type de violence se manifeste, par exemple, lorsqu'une personne est empêchée de recevoir un héritage (comme une parcelle de terre), lorsque les revenus sont confisqués par un proche, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage de moyens de contraception, ou lorsqu'une fille est empêchée

d'aller à l'école. Ces violences sont gérées par les dispositifs mis en place par l'État pour assurer une meilleure prise en charge des survivants de VBG. Ces dispositifs mobilisent notamment des travailleurs sociaux (directeurs d'établissements sociaux, assistants sociaux, médiateurs, etc.).

Sur le plan national, le MFFE s'appuie sur des directions régionales, qui disposent chacune d'un complexe socio-éducatif comprenant :

- **Le Centre Social :**

Il constitue la porte d'entrée de la prise en charge des survivants de VBG. C'est à ce niveau que démarrent toutes les procédures d'accompagnement. Les centres sociaux jouent un rôle crucial dans la sensibilisation, la prévention et l'assistance sociale des victimes. Ils cherchent en priorité une résolution pacifique des conflits avant toute action en justice, comme l'explique un travailleur social :

Lorsqu'une personne victime de déni de ressource, d'opportunité et de service se rend dans un centre social, elle est d'abord écoutée par les assistants sociaux. Ensuite, ces derniers, avant d'envisager une situation qui se termine au tribunal, essaient toujours de régler le problème de façon pacifique en convoquant la ou les personnes accusées afin de les amener à changer d'avis. C'est après échec de ces tentatives que le centre social délivre un ordre pour le tribunal. » (M. KA, travailleur social au centre de Koko, le 11-02-2024).

À Bouaké, deux centres sociaux sont opérationnels, situés dans les quartiers de Koko et de la Zone.

- **Les Pouponnières :**

Elles offrent un lieu d'accueil sûr et sécurisé aux nourrissons et jeunes enfants orphelins, abandonnés ou en situation de vulnérabilité.

- **Les IFEF (Institut de Formation et d'Éducation Féminine) :**

Ce sont des centres de formation professionnelle destinés aux jeunes femmes déscolarisées ou vulnérables. Les disciplines enseignées (couture, coiffure, alphabétisation, etc.) visent à leur conférer une autonomie économique (CICG, 2025).

- **Les CPPE (Centre de Protection de la Petite Enfance) :**

Structures éducatives de base qui assurent la prise en charge socio-affective, psychomotrice, cognitive, sanitaire et nutritionnelle des tout-petits (MFFE 2021 : xviii).

- **Le One Stop Center :**

Créé pour une approche holistique et multidisciplinaire, il centralise l'assistance aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre. Il répond aux besoins médicaux, juridiques, psychosociaux et sécuritaires des survivants (UA, 2022 : 2).

- **La Plateforme de Protection des VBG :**

Ce mécanisme vise à coordonner les efforts de l'ensemble des parties prenantes (ministères, ONG, organismes internationaux) dans la lutte contre les VBG. Elle agit comme un outil de veille et de coordination pour l'État (AIP, 2022).

- **La Clinique Juridique :**

Elle offre un service gratuit d'information et d'assistance juridique aux personnes confrontées à des difficultés d'ordre légal ou social, un besoin fréquent dans les cas de DROS. Ces cliniques ont été introduites dans le cadre du Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux droits et à la Justice en Côte d'Ivoire (PALAJ) pour promouvoir l'éducation juridique et l'accès équitable à la loi (A. Yeo, 2018 : 1).

2.2.2. La société civile et les institutions nationales auxiliaires : complémentarité et spécialisation

Outre le MFFE, la lutte contre les VBG implique des institutions nationales de l'État (juridiques, policières et sanitaires) et des acteurs indépendants. Ces structures sont des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Associations Locales. Elles s'impliquent activement dans la lutte contre les VBG. On trouve notamment :

- **L'AIBEF** (Association Ivoirienne pour le Bien-Être Familial), qui mène des projets de défense et de promotion des droits des femmes, et des activités de sensibilisation et d'offre de services sur le terrain.
- **L'ONG AIP** (Association Ivoirienne pour le Progrès), qui promeut le bien-être des enfants, des jeunes et des femmes à travers la prévention, la prise en charge, l'appui et le plaidoyer.

2.2.3. L'apport des partenaires transnationaux : un soutien au plaidoyer et à la mise en œuvre

Des acteurs internationaux complètent ce dispositif en collaborant souvent avec les ONG nationales pour renforcer les actions sur le terrain. Ils œuvrent notamment pour la sensibilisation, la prévention, la protection des victimes et le soutien aux poursuites judiciaires des auteurs de VBG, à l'image de l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la Population).

2.3. La trajectoire de la survivante dans le dispositif : processus de médiation et d'orientation

2.3.1. Le protocole d'accueil et la phase d'écoute : l'impératif de la mise en confiance

La prise en charge sociale des cas de DROS au sein du MFFE s'inscrit dans un processus rigoureux et immédiat. Selon les enquêtes menées, les survivantes sont prises en charge dès leur arrivée au centre social. L'étape initiale insiste sur la qualité de l'accueil, perçue comme un facteur déterminant de l'engagement de la victime dans le processus : « Quand une victime vient à nous tout d'abord c'est l'accueil, on l'accueille très bien parce que personne ne vient ici quand tout va bien. » (M. KB, travailleur social au centre de Koko, le 05-02-2024).

Après cette première approche, les survivantes sont conduites en salle d'écoute. Les travailleurs sociaux y adoptent une posture de cordialité et d'attention, essentielle pour instaurer la confiance. Cette phase est cruciale, car elle permet la libération de la parole dans un cadre sécurisé, comme en témoigne un professionnel :

Nous mettons les survivants [survivantes] suffisamment en confiance pour qu'ils puissent parler à cœur ouvert. Je me souviens une fois qu'un monsieur nous disait qu'il ne sait pas comment le centre social fait pour faire ressortir même ce qu'une femme ne dit pas à son mari ou un mari à sa femme, mais, quand ils arrivent au niveau de l'assistance sociale, ça sort (M. KB, travailleur social au centre de Koko, le 05-02-2024).

2.3.2. L'orientation et la médiation : privilégier la conciliation avant la judiciarisation

À la suite de la séance d'écoute, le travailleur social procède à l'orientation et à l'information de la survivante vers le service adéquat. L'information porte notamment sur l'accompagnement juridique, leurs droits et les procédures possibles. L'objectif premier est de favoriser la résolution pacifique des différends : « Quand ils viennent après la séance d'écoute, ils ont besoin d'être bien écoutés et orientés, avoir de bonnes informations. » (M. KB, travailleur social au centre de Koko, le 08-11-2024).

L'orientation peut se concrétiser par l'émission de convocations directes à l'encontre de l'agresseur par le centre, non pas dans une démarche punitive initiale, mais pour initier une médiation. L'approche est explicitement non-frontale, privilégiant la prise de conscience et le changement de comportement du mis en cause :

Quand on a par exemple un déni d'opportunité, il y a des convocations qui sont émises à l'encontre du mis-en cause pour lui faire comprendre que chacun a le droit de s'épanouir, mais attention, ce n'est pas de façon frontale. Dans un premier temps, on essaie de favoriser une entente, une prise de conscience du mis en cause pour un changement de comportement (M. KK, agent à la direction régionale du MFFE Bouaké, le 18-02-2024).

La survivante quitte le centre avec des informations claires et des lettres de référencement garantissant une prise en charge immédiate auprès d'autres structures (justice, police, santé).

L'accompagnement s'achève souvent par un accord de conciliation :

La plupart du temps, nous aboutissons à un procès-verbal de conciliation et à partir de cette voie de conciliation, il y a des pensions alimentaires qui sont reversées pour les enfants, et souvent il y a des dédommagements qui se font de façon consensuelle. Mais souvent, ce n'est pas tout. Quand on arrive et qu'on voit qu'on ne peut pas, on réfère à la justice, au service de protection de la femme et de l'enfance (M. KK, agent à la direction régionale du MFFE Bouaké, le 18-02-2024).

2.3.3. Les limites du dispositif : entre normes communautaires et désillusions pénales

La présence et l'activité des dispositifs institutionnels constituent une force majeure, contribuant à une prise de conscience collective des conséquences de la violence. « Quelqu'un ne peut pas se lever pour violenter quelqu'un comme ça, s'il le fait, il connaît les conséquences, parce que la sensibilisation a été faite. » (M. KA, travailleur social au centre de Koko, le 05-02-2024). Cependant, le processus d'intervention se heurte à des contraintes sociales et juridiques.

2.3.4. L'entrave des pressions communautaires

La persistance des considérations communautaires pousse souvent les victimes à se sentir liées et obligées de régler leur problème à l'amiable au sein de leur communauté. Le chef de communauté essaie généralement de régler les problèmes sans impliquer l'institution étatique. Dans ce contexte, les survivantes se sentent contraintes de consentir à un arrangement, ce qui les place souvent en position désavantageuse. Cette crainte est nourrie par le regard des autres : « Les gens ont cette crainte-là du regard des autres, on va dire que c'est à cause de moi que tel est en prison. » (M. KK, agent à la direction régionale du MFFE Bouaké, le 18-01-2024).

2.3.5. Les défaillances du suivi judiciaire

Au-delà des pressions sociales, l'aboutissement des démarches sur le plan judiciaire est parfois déplorable, conduisant à la désillusion des victimes. Ces dernières sont découragées lorsque le suivi des décisions juridiques (**comme le non-paiement des pensions alimentaires** – un DROS par défaut) n'est pas assuré, ou lorsque les agresseurs bénéficient de libérations rapides : « Il y a des gens qui sont mis en prison et au bout d'un mois, ils ressortent, on ne sait pas ce qui se passe. » (M. KK, agent à la direction régionale du MFFE Bouaké, le 18-02-2024).

La prise en charge des survivantes de DROS au sein du MFFE repose sur un processus en trois étapes majeures. D'abord, l'accueil et l'écoute constituent un moment déterminant et permet d'instaurer un climat de confiance. Ensuite, la phase d'orientation vise à informer la survivante sur ses droits et les services disponibles, en privilégiant la conciliation et la médiation avant

toute démarche judiciaire. Cette approche se traduit par des convocations adressées à l'agresseur dans une optique de dialogue et de responsabilisation. Enfin, la prise en charge révèle certaines limites. Les pressions communautaires poussent fréquemment les victimes à accepter des arrangements informels, souvent défavorables.

2.4. Perceptions des victimes de la prise en charge sociale des DROS

L'évaluation de la prise en charge par les survivantes de DROS révèle une dichotomie entre deux types de perceptions : celles qui jugent l'intervention satisfaisante et celles qui la jugent limitée ou insuffisante.

2.4.1. L'efficience de l'intervention : la satisfaction liée à la restauration du droit

Pour un certain nombre de survivantes, la prise en charge est jugée efficace. Cette perception positive est directement liée aux bénéfices tangibles et moraux qu'elles en tirent. L'efficacité repose sur plusieurs éléments clés : l'apport moral (renseignements, conseils), l'encadrement (écoute, orientations, suivis) et les interventions spécialisées. Ces actions permettent aux victimes de s'engager dans le processus de dédommagement, de regagner confiance en elles et en la justice, et de restaurer leur estime de soi. Que le litige soit réglé par conciliation ou par décision judiciaire, la survivante est tout de suite satisfaite de pouvoir récupérer ses droits et consent à toutes les démarches entreprises pour atteindre ce résultat. L'objectif principal des survivantes reste l'issue concrète de leur plainte face au déni subi, sans minimiser l'importance du soutien social initial, comme l'illustrent ces affirmations : « Ils m'ont aidé à avoir accès aux comptes de mon défunt mari. Je peux maintenant m'occuper de mes enfants et de moi un peu un peu. » (Mme KS, survivante DROS à Bouaké, le 06-02-2024).

Après ma fausse couche, mon mari refusait toujours que je fasse la méthode de contraception alors que mon bébé ne marche pas encore. Quand j'ai expliqué à l'agent de m'aider, ils sont allés jusqu'à chez moi pour parler à mon mari. Moi-même j'avais peur. Ils lui ont bien expliqué et il a accepté. Moi je suis en paix maintenant parce que je sais que je ne tomberai pas enceinte tant que mon bébé ne marchera pas. » (Mme C, survivante DROS à Bouaké, le 09-02-2024).

2.4.2. L'inefficacité perçue : la désillusion face aux défaillances du suivi judiciaire

La perception devient "négative" lorsque le processus se poursuit au-delà du centre social, notamment lors de l'étape judiciaire. La manière dont le cas est jugé et, surtout, **l'effectivité des décisions judiciaires** sont les aspects qui influencent le plus négativement l'évaluation des survivantes. Cette perception est limitée lorsque :

- Les décisions de justice ne sont pas en faveur de la victime.
- Les décisions favorables ne sont pas appliquées concrètement par les auteurs du déni.

Le non-respect d'une décision favorable crée un DROS secondaire, prolongeant la vulnérabilité de la victime, comme l'atteste ce témoignage concernant le non-paiement de pension alimentaire : « Après la justice, le juge a dit qu'il devait me verser pension, j'étais vraiment contente. À ma grande surprise, il ne l'a pas fait et c'est moi qui continue d'élever les enfants seule. » (Mme TLB, survivante DROS à Bouaké, le 06-02-2024).

Les perceptions des survivantes concernant la prise en charge sociale des DROS se divisent entre satisfaction et déception. D'un côté, certaines jugent l'intervention efficace grâce au soutien moral, à l'encadrement et aux orientations reçues, de l'autre côté, l'inefficacité perçue apparaît lorsque l'affaire dépasse le cadre du centre social et atteint le niveau judiciaire. Les survivantes expriment alors leur désillusion face aux décisions défavorables ou, pire, lorsque des décisions favorables ne sont pas appliquées.

2.5. Comportements résilients développés par les victimes à leur prise en charge

Le comportement des survivantes durant le processus de prise en charge varie en fonction de la nature du déni et de leur profil personnel. L'analyse révèle deux figures comportementales principales.

2.5.1. Les figures de la résilience : les survivantes déterminées et coopérantes

Les personnes qui adoptent un comportement **coopérant** face aux prestations de prise en charge sont généralement des survivantes très déterminées et motivées par la colère face à l'injustice vécue. Leur objectif est d'obtenir la restauration de leur droit, et elles sont prêtes à se conformer scrupuleusement aux consignes des agents. Elles perçoivent cette coopération comme la clé de leur "délivrance" :

J'ai fait tout ce que madame (assistante sociale) m'a demandé de faire. Pendant la procédure elle m'a conseillé d'aller retirer ma pièce d'identité parce que depuis j'ai fait là, je ne suis pas encore repartie, elle m'a demandée de ne plus aller dans la cour de ma belle-famille pour faire les tapages que j'avais l'habitude de faire et plusieurs autres conseils comme ça (Mme FA, survivante DROS à Bouaké, le 03-12-2023).

« Moi en tout cas tout ce qu'on me demandait de faire, je faisais, parce que c'est comme si c'est ça qui allait être ma délivrance. Si je ne respectais pas bien et que on ne me donnait rien pour m'occuper de mes enfants, qui allait perdre ? C'est moi. » (Mme KE, survivante DROS à Bouaké, le 05-02-2024).

2.5.2. Les freins à l'engagement : l'épuisement des survivantes et le manque de capital informationnel

Cette catégorie de survivantes manifeste une faible implication dans le déroulement de leur prise en charge. Elles possèdent souvent un **faible capital informationnel** sur leurs droits, ce qui nourrit une méfiance ou une faible confiance envers les institutions.

Ce manque d'engagement se traduit par des comportements d'évitement ou de report, qui ralentissent la procédure (prétextes de transport, priorité donnée à d'autres activités, voyages imprévus, etc.). Ce comportement a un impact direct sur la qualité et l'intensité de la prise en charge reçue, comme le déplore un agent :

On a reçu ici une dame qui était victime d'un déni de ressource de la part de son beau-frère. On l'a référée au service juridique en lui donnant un mot et moi-même j'ai appelé l'agent à qui on l'avait référée pour lui parler un peu du cas. Elle devait y être le lendemain à 9h. Chose qu'elle n'a pas faite. Je l'appelle pour connaître les raisons de son absence, et elle me dit que son enfant avait chauffé toute la nuit et qu'elle n'avait pas pu dormir. C'est à partir de 5h30, 6h que l'enfant et elle, ont pu dormir, c'est pourquoi elle n'a pu être là. C'est ce genre de comportement qui fait qu'il y a certaines personnes qui vont recevoir plus qu'une prise en charge parce qu'on sent leur détermination, contrairement à cette dame (M. SI, travailleur social au centre de Koko, le 05-12-2023).

Les comportements des survivantes durant leur prise en charge varient selon leur vécu et leurs ressources personnelles. Deux profils principaux se dégagent. D'un côté, certaines adoptent une attitude résiliente, marquée par la détermination et la coopération et de l'autre, certaines présentent des difficultés d'engagement, souvent liées à un manque d'information sur leurs droits et à une faible confiance envers les institutions.

Conclusion

L'analyse de la prise en charge du Déni de Ressources, d'Opportunité ou de Service (DROS) à Bouaké révèle un double dynamique. D'une part, la gravité du DROS est confirmée, cette violence compromettant l'avenir des survivantes, favorisant la pauvreté, la précarité et d'autres formes de délinquance. D'autre part, le dispositif multi-acteurs mis en place par l'État, sous l'égide du MFFE, se révèle être un mécanisme de **soulagement institutionnel** pour les survivantes.

L'effort des acteurs, notamment via les complexes socio-éducatifs, permet une prise en charge immédiate, qui débute par la restauration de la confiance. Pour les survivantes ayant obtenu réparation (financière, successorale ou conjugale), ces éléments contribuent efficacement à l'application concrète de la loi. En protégeant les survivantes de l'abandon à leur sort, ces



structures garantissent un espace de droit. Ces femmes, en s'engageant dans la procédure, constituent de fait des témoins auprès des populations, renforçant la sensibilisation préventive.

Cependant, cette perception positive est assombrie par l'observation que la majorité des cas n'étant pas résolus sur le long terme. Cette situation assombrit la perception et laisse place à des déceptions liées aux limites du dispositif. Les défaillances du suivi judiciaire (notamment le non-respect des décisions) et les pressions des normes communautaires prolongent la vulnérabilité, conduisant à une forme de ré-victimisation et décourageant les survivantes à s'engager pleinement dans la procédure. Le phénomène des DROS n'a cessé de s'accroître au fil des trois dernières années, rendant l'urgence d'une intervention plus performante manifeste.

Ces résultats permettent de formuler les recommandations stratégiques suivantes, ciblant à la fois l'institution, le droit et la survivante :

- **Mise en place d'une organisation spécialisée sur le DROS** : Créer une cellule ou une organisation dédiée au DROS. Cette structure aurait pour mandat exclusif de collecter des données plus précises et variées, permettant l'élaboration de plans d'actions solides, ciblés et efficaces, et assurant un suivi statistique rigoureux.
- **Engagement et responsabilisation des autorités judiciaires** : Renforcer la répression contre les auteurs qui ne respectent pas les décisions de justice (cession de part d'héritage, remise de pension, etc.). L'effectivité de la sanction est indispensable pour rétablir la confiance des victimes dans l'État de droit.
- **Inclusion significative des DROS dans les stratégies de sensibilisation** : Intégrer les DROS de manière plus substantielle dans les séances de sensibilisation communautaire et les journées dédiées. Les communautés doivent être sensibilisées à ce type de violence, au même titre que les viols ou les violences physiques.
- **Adaptation sémantique du terme DROS** : Adapter le terme DROS au langage populaire ivoirien pour faciliter son appréhension et sa reconnaissance par les communautés locales et briser la barrière conceptuelle.
- **Appel à l'investissement personnel des survivantes dans le processus** : Mener des campagnes d'information insistant sur la nécessité pour les survivantes de s'investir pleinement et de respecter scrupuleusement les consignes des travailleurs sociaux et des agents juridiques, afin d'optimiser leurs chances d'obtenir des résultats favorables et durables.

Références Bibliographiques

BRAUN Virginia et CLARKE Victoria, 2006, « Utilisation de l'analyse thématique en psychologie », *Recherche qualitative en psychologie*, 3(2), p.77–101.

CENTRE D'INFORMATION ET COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE (CICG-Côte d'Ivoire), 2024, « Protection des enfants : Les pouponnières, des havres pour les enfants abandonnés », p. 12.

CLOZEL François Joseph, 1906, *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, A. Challamel, p.350.

DIOUF Nafissatou Ndiaye, 2023, *La lutte contre la violence basée sur le genre figure en tête de l'agenda des droits des femmes en Afrique*, Étude Afrobarometer, Dépêche n°736, 26 p.

EKANZA Simon Pierre, 1983, *Mutations d'une société rurale, les Agni du Moronou 18^e siècle-1939*, Thèse de doctorat d'État, Université d'Aix-en-Provence, U.E.R d'histoire, 2 tomes, 1042 p.

GLASER Barney et STRAUSS Anselm, 1967, *La découverte de la théorie ancrée : stratégies pour la recherche qualitative*, Mill Valley, CA : Sociology Press, 205-233 p.

LIGUE IVOIRIENNE, 2023, *Rapport d'activités : Campagne « 16 jours d'activisme » à Bouaké*, 40 p.

MINISTÈRE DE LA FEMME DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT, 2021, *Remise des clés du Centre de Protection de la Petite Enfance (CPPE) de Cocody Nord*, 2 p.

MINISTÈRE DE LA FEMME DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT, 2021, *Annuaire statistique du ministère de femme de la famille et de l'enfant 2021*, 56 p.

MINISTÈRE DE LA FEMME DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT, 2022, *Annuaire statistique du Ministère de Femme, de la Famille et de l'Enfant 2022*, 70 p.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 2016, *Global guidance on addressing school-related gender-based violence*, 123 p.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2023, *Côte d'Ivoire l'Oms sur plusieurs fronts contre les violences basées sur le genre*, 66 p.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2013, *Estimations mondiales et régionales de la violence contre les femmes : prévalence et effets sur la santé de la violence conjugale et de la violence sexuelle hors partenaire*, Organisation Mondiale de la Santé, 51 p.

PATTON Michael Quinn, 1990, *Méthodes d'évaluation et de recherche qualitatives* (2e éd.). Sage Publications, Inc, 690 p.

UNION AFRICAINE, 2022, *One stop center, protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles et sexistes au Sahel*, 3 p.

UN Women, 2016, *Global Database on VAW*, 50 p.

UN Women, 2017, *Lutte contre la violence de genre en milieu scolaire*. UNESCO Publishing, 128 p.

FOND DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 2019, *Empowering Maranao girls against child marriage*, 36 p.

UNITED NATION, 2019, *Prévenir la violence à l'égard des femmes dans les élections*, 58 p.

WEBER Max, 2011, « De la sociologie compréhensive », *Cahiers de Psychologie Politique*, p.19.

YEO Adama, 2018, « Existe-t-il des cliniques juridiques en Côte d'Ivoire ? » *Cliniques juridiques*, volume 2, p. 15.

YVON Pesqueux, 2017, « Robert E. Freeman et la théorie des parties prenantes en question », *Master*, France, p. 22.